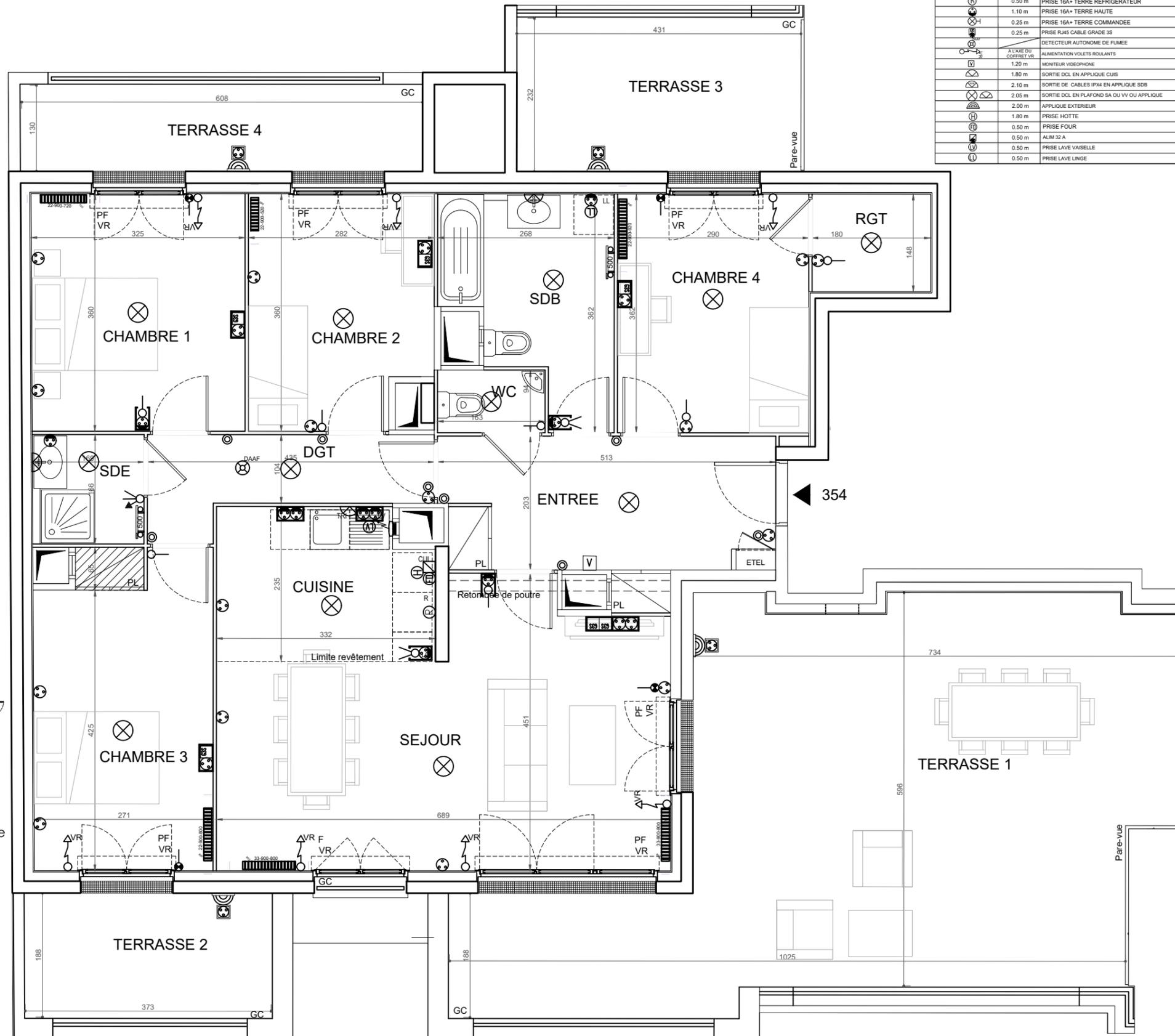


SYMBOLE	HT	DESIGNATION
		TABLEAU ELECTRIQUE
	1.20 m	BOUTON POUSSOIR SONNETTE - CARILLON B ACCES EXTERIEUR
	1.10 m	INTER SIMPLE / INTER LUMINEUX
	1.10 m	INTER DOUBLE
	1.10 m	INTER VA ET VIENT
	1.10 m	INTER DOUBLE+ TERRE SDB
	1.10 m	INTER VA ET VIENT DOUBLE
	1.10 m	BOUTON POUSSOIR TELERUPTEUR
	1.10 m	BOUTON POUSSOIR TELERUPTEUR + INTER SIMPLE
	0.25 m	PRISE 16A+ TERRE
	0.50 m	PRISE 16A+ TERRE REFRIGERATEUR
	1.10 m	PRISE 16A+ TERRE HAUTE
	0.25 m	PRISE 16A+ TERRE COMMANDEE
	0.25 m	PRISE RJ45 CABLE GRADE 35
		DETECTEUR AUTONOME DE FUMEE
		ALIMENTATION VOILETS ROLANTS
	1.20 m	MONTEUR VIDEOPHONE
	1.80 m	SORTIE DCL EN APPLIQUE CUIS
	2.10 m	SORTIE DE CABLES IPX4 EN APPLIQUE SDB
	2.05 m	SORTIE DCL EN PLAFOND SA OU VV OU APPLIQUE
	2.00 m	APPLIQUE EXTERIEUR
	1.80 m	PRISE HOTTE
	0.50 m	PRISE FOUR
	0.50 m	ALIM 32 A
	0.50 m	PRISE LAVE VAISSELLE
	0.50 m	PRISE LAVE LINGE



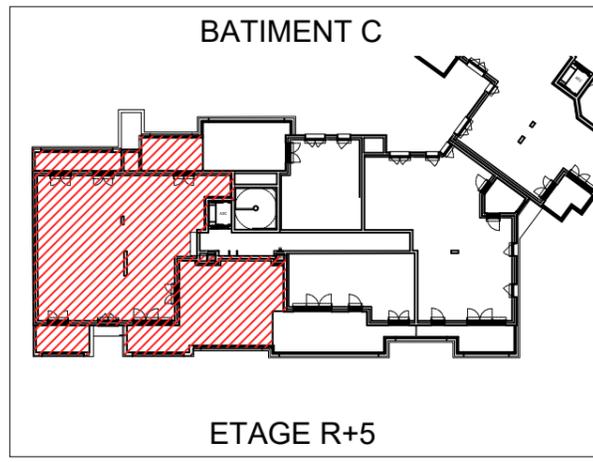
LEGENDE :

- PF : Porte fenêtre
- F : Fenêtre
- VR : Volet roulant
- VB : Volet battant
- AV : Allège vitrée
- GC : Garde corps
- PV : Pare vue
- R : Réfrigérateur
- LL : Lave linge
- LV : Lave vaisselle
- C : Cuisson
- LC : Linéaire complémentaire
- TRI : Tri sélectif
- RP : Robinet de puisage

- Placard
- Tableau électrique
- Soffite
- Faux plafond
- Poutre
- Cloison fusible
- Gravillon

BF3 CHAMPIGNY

Terrasses de Neuville



LOGEMENT 5 PIECES

LOGEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.
354	C	5	4

ENTREE	10,58	m ²
SEJOUR/CUISINE	32,62	m ²
CHAMBRE 1	11,65	m ²
CHAMBRE 2	9,58	m ²
CHAMBRE 3	12,89	m ²
CHAMBRE 4	10,50	m ²
SALLE DE BAINS	7,45	m ²
SALLE D'EAU	2,81	m ²
WC	1,53	m ²
RANGEMENT	2,66	m ²
DEGAGEMENT	5,15	m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	107.42	m²
TERRASSE 1	49,44	m ²
TERRASSE 2	7,26	m ²
TERRASSE 3	10,00	m ²
TERRASSE 4	7,91	m ²
SURFACE TOTALE PRIVATIVE	182.03	m²

INDICE : A MODIFIÉ LE :

DATE : 03/03/2025 ECHELLE : 1:65



Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction.
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux).
 Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.